

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Commune de Piolenc

Programme de Voirie 2019
PIOLENC

Contrat passé en procédure adaptée
Conforme au décret n°2019-259
Du 29 Mars 2019 relatif au code de la commande publique

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE :

MAIRIE DE PIOLENC
6, Rue Jean Moulin
BP n°01
84 420 – PIOLENC

Tél: 04 90 29 63 66

Maître de l'ouvrage :

Commune de Piolenc (84)

Objet du marché :

**Travaux de Voirie 2019
A Piolenc**

LOT N°01:

- PARKING IMPASSE DES QUEYRONS
- ROUTE DES LONES

LOT N°02:

- ROUTE DE LA ROCANTINE
- CHEMIN DU MURAI

LOT N°03:

- PARC DES MOUTONS
- CHEMIN DE VALBONNETTE

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en **PROCEDURE ADAPTEE**
Conformément à l'Article R2123-1 du code de la commande publique
Conforme au décret n°2019-259 du 29 mars 2019

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Mairie de Piolenc

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Piolenc

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier principal
307, avenue de l'Arc de Triomphe
84100 ORANGE

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tel : Email :

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du / /

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R2143-3à R2143-16 du code de la commande publique

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 2 : Prix

Les travaux définis au C.C.A.P. sont divisés en 3 lots,

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte de la composition du détail estimatif est égal à :

Lot 01 :

Montant hors TVA € (en chiffres)

TVA au taux de 20,00. %, soit € (en chiffres)

Montant TVA incluse..... € (en chiffres)

..... (en lettres)

Lot 02 :

Montant hors TVA € (en chiffres)

TVA au taux de 20,00. %, soit € (en chiffres)

Montant TVA incluse..... € (en chiffres)

..... (en lettres)

Lot 03 :

Montant hors TVA € (en chiffres)

TVA au taux de 20,00. %, soit € (en chiffres)

Montant TVA incluse..... € (en chiffres)

..... (en lettres)

Aucune variante n'est autorisée.

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant hors taxe : Euros

TVA : Autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

Soit en lettres :

.....

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution global des travaux est de 6 mois maximum (période préparatoire incluse)

Le délai d'exécution part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et comprend une période de préparation de 1 mois.

Lot01 : Délai proposé par l'entreprise en semaines :+ 4 semaines de préparation

Lot02 : Délai proposé par l'entreprise en semaines :+ 4 semaines de préparation

Lot03 : Délai proposé par l'entreprise en semaines :+ 4 semaines de préparation

(Attention : pénalités de retard : 1/3000^e du montant du marché par jour calendaire)

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées

- refusent⁵ de percevoir l'avance
 acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

L'avance sera versée aux conditions prévues à l'article R2191-7 du code de la commande publique

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

Article 5 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification</i>	
travaux de réparation de routes	45233142-6

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 Article 26 et de l'article 18 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 relative aux marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A
Le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du

DATE D'EFFET DU MARCHE

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire
(valant notification du marché) :

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁶
Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre*) à :

Montant initial : - Ramené à :
- Porté à :

A le⁷
Signature

⁶ Date et signature originales

⁷ Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : Relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL
--

A – Identification de l'acheteur	DC4
---	------------

Acheteur : **MAIRIE DE PIOLENC**
6, Rue Jean Moulin
BP n°01
84 420 – PIOLENC

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus au code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :
Monsieur Le Maire de la ville de PIOLENC

B – Objet du marché	DC4
----------------------------	------------

Objet du marché : **Programme de voirie 2019 - PIOLENC**
Numéro de marché (*le cas échéant*) : Lot n° :
Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :
.....

C - Prestations sous-traitées	DC4
--------------------------------------	------------

■ **Nature des prestations sous-traitées :**
.....
.....
.....

■ **Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :**

- Taux de la TVA : Autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant maximum HT :

Information au titulaire du marché et à son sous-traitant :

L'article 25 de la loi de Finances 2014 a modifié le régime de la TVA concernant les prestations sous-traitées, visant les travaux de construction y compris ceux de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition effectués en relation avec un bien immobilier.

A compter du 1^{er} janvier 2014, l'autoliquidation de la TVA devient la règle.

Le sous-traitant ne facture plus la TVA au titulaire du marché. Il établit une facture sans TVA portant la mention « autoliquidation ».

De son côté, le titulaire du marché facture avec TVA l'intégralité de son marché y compris la part des travaux sous-traités.

Le maître d'ouvrage règle directement le sous-traitant sur la base du hors-taxe de la prestation.

Le maître d'ouvrage paie également le titulaire du marché pour sa partie HT du marché, plus la TVA globale du marché.

D - Sous-traitant	DC4
--------------------------	------------

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Le présent acte spécial :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :/...../20.....

Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct :

Oui Non

E - Conditions de paiement prévu par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement	DC4
---	------------

Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :

Avance :

le sous-traitant demande à bénéficiaire de l'avance

le sous-traitant ne demande pas à bénéficiaire de l'avance

Modalités de règlement :

F - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC4
---	------------

Le sous-traitant mentionne les capacités professionnelles et financières suivantes :

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

G - Exemple unique du titulaire	DC4
--	------------

Le titulaire établit qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemple unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance.

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemple unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemple unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

H - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant	DC4
--	------------

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le.....
Le candidat ou le titulaire

A..... le.....
Le représentant de l'acheteur

I- Notification de l'acte spécial au titulaire	DC4
---	------------

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A..... le